



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Bercy Financements Export

**Intervention de Michel SAPIN,
ministre des Finances et des Comptes publics**

Bercy

Mardi 17 mars 2015

Contact presse :

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13



Mesdames, Messieurs,

J'ouvre ce matin, aux côtés d'Emmanuel MACRON, la première édition d'un nouvel événement, « Bercy Financements Export », qui a pour but de présenter mais aussi d'échanger sur la politique du gouvernement en matière de soutien financier aux exportations. Cette politique s'inscrit plus globalement dans notre stratégie de soutien aux entreprises et notre volonté de redresser le commerce extérieur français.

Nous avons souhaité que cet événement soit le plus ouvert et le plus interactif possible. A cet égard, je tiens à remercier tout d'abord les intervenants qui ont accepté de participer ce matin : je pense aux quatre représentants d'entreprises, grandes et petites, qui apporteront leur témoignage de terrain ; merci à la Coface, Bpifrance et à la SFIL, qui mettent en œuvre au quotidien cette politique, ou s'apprêtent à y contribuer ; merci aussi à David DRYSDALE, de l'OCDE, qui apportera une vision sur les grandes tendances des financements exports dans le monde. Merci enfin à la DG Trésor pour l'organisation de cet événement selon ce format novateur, dans des délais réduits.

Je voudrais saluer la présence nombreuse du public aujourd'hui : il y a parmi vous de nombreux exportateurs, issus d'entreprises de toute taille, mais aussi des banquiers, des assureurs-crédits et de nombreux journalistes.

Le dispositif public des financements export s'est construit progressivement, autour d'un outil phare mis en place il y a plus de 60 ans et qui reste aujourd'hui le plus important sur le plan financier : l'assurance-crédit publique. Celle-ci permet, en sécurisant les établissements bancaires, d'assurer à nos exportateurs un accès aisé, pour eux-mêmes et leurs clients, au financement des crédits export.

L'assurance-crédit publique a fait ses preuves. Le dispositif est bien connu des exportateurs et a toujours été adapté à leurs besoins. Les secteurs d'utilisation sont variés : vous avez tous en tête l'exemple récent des Rafale pour l'Egypte mais le dispositif a bénéficié en 2014 à environ 200 contrats de toute nature. L'encours à fin 2014 est ainsi en augmentation et s'élève à 65 Md €, reflétant une année très dynamique en terme de demandes.

La DG Trésor présentera tout à l'heure un bilan plus détaillé mais je voudrais insister sur un point particulièrement crucial : ce dispositif, qui engage financièrement l'Etat, n'a pas vocation à se substituer aux acteurs privés, qui représentent environ 50 assureurs-crédit et plusieurs courtiers



spécialisés aujourd'hui actifs sur le marché français et dont certains sont présents ce matin. L'assurance-crédit publique vise à compléter leur intervention afin que le plus grand nombre de contrats possibles, quelle que soit leur taille ou leur pays de destination, puissent trouver leur financement. C'est dans cet esprit que nous adaptons en continu ce dispositif aux réalités du marché bancaire et financier, plus ou moins ouvert aux crédits export selon les périodes.

Ainsi, en 2014, le volume de livraisons aéronautiques financées avec une garantie publique a été divisé par deux par rapport à 2013 alors même que les exportations d'avions ont progressé sur la période. Les conditions de financement, beaucoup plus aisées que pendant la crise, ont permis à la grande majorité des compagnies aériennes de financer leurs achats sans recours aux dispositifs de garantie publique.

Aux côtés de ce mécanisme, d'autres dispositifs sont peu à peu venus enrichir le paysage des financements. Je pense en particulier à l'assurance prospection, qui finance les premières démarches à l'étranger des entreprises. Ce dispositif a connu un grand succès et profite aujourd'hui à plus de 12 000 entreprises, essentiellement des PME.

Je pense aussi à la mise en place progressive d'un dispositif moderne d'aide-projet. L'aide-projet, c'est le financement, partiel ou total, par l'Etat de projets contribuant au développement de pays émergents ou à faible revenus et impliquant des entreprises françaises. La réserve pays émergents (RPE) et le FASEP permettent ainsi d'apporter une aide ciblée aux meilleurs projets tout en participant à l'implantation de nos entreprises dans des pays aux marchés prometteurs. Ainsi, et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres réussites, en 2014 la signature d'une RPE de 55 M€ a permis le cofinancement d'un projet améliorant l'alimentation en eau de la ville de Nairobi, qui sera réalisé par un consortium d'entreprises françaises.

Cependant, les financements export sont toujours confrontés à de nouveaux défis, sur un terrain de jeu mondial où la concurrence s'intensifie doublement : d'une part, nos grands partenaires développent, dans le respect des arrangements OCDE qui nous lient tous, des instruments de plus en plus variés et performants au service de leur expansion commerciale ; d'autre part, les grands émergents, qui ne sont pas astreints aux règles de l'OCDE, développent des financements souvent très attractifs.



Face à ces évolutions, le travail du gouvernement est de moderniser la palette des outils publics pour que le soutien de l'Etat soit toujours plus compétitif.

Depuis 2012, plusieurs réformes structurantes de nos financements export ont ainsi été mises en œuvre, qui visent à simplifier, moderniser et améliorer la compétitivité de nos instruments. Parmi elles, vous connaissez déjà :

- la création d'une garantie de refinancement destinée à faciliter l'accès à la liquidité des banques accordant des crédits-export ;
- la simplification de l'offre de soutiens publics, qui a permis de supprimer les doublons existants au sein de l'offre de produits de Coface et Bpifrance ;
- l'amélioration des dispositifs, par exemple afin que les PME puissent bénéficier d'enveloppes globales plutôt que de devoir déposer des dossiers à chaque opération ;
- le renforcement de la distribution des produits.

Nous passons en 2015 à une nouvelle étape de cette modernisation en renforçant nos dispositifs de financement direct.

En effet, si notre dispositif propose un ensemble de garanties parmi les plus complets au monde, les possibilités de recours à des mécanismes de financement direct ou de refinancement public étaient à ce stade limitées et pouvaient handicaper certains exportateurs dont les concurrents pouvaient bénéficier de tels dispositifs.

Premièrement, pour les PME, Bpifrance pourra désormais délivrer des crédits export de petits montants, garantis par Coface. Il n'est en effet aujourd'hui pas toujours aisé pour une entreprise de trouver un financement pour un contrat d'exportation de quelques millions d'euros ; demain, elles pourront s'adresser à Bpifrance en cas de difficultés.

Deuxièmement, pour les grands contrats, un mécanisme innovant de refinancement public a été créé. Il a été officiellement annoncé par le président de la République ici à Bercy le 6 février dernier. Grâce à l'intervention de la Société de Financement Local, les banques qui octroient des crédits sur ces grands projets disposeront d'une possibilité de refinancement, allégeant ainsi fortement leurs contraintes, que ce soit en termes de liquidités ou de conformité aux réglementations prudentielles. L'objectif de cet instrument est de permettre aux exportateurs et à leurs clients, d'accéder à des financements plus aisés et meilleurs marché et ainsi de gagner en compétitivité face à leurs concurrents étrangers.



Troisièmement, nous avons créé un nouveau dispositif de prêt souverain, dit « prêt du Trésor », qui pourra financer, dans certaines circonstances de vive concurrence, tout ou partie de projets d'exportations. Il s'agit d'une extension du cadre actuel de la réserve pays émergent, dont j'ai rappelé précédemment les succès enregistrés récemment mais qui reste cependant trop limité dans son champ géographique. Non concessionnel, mais à des taux qui restent très avantageux, il pourra ainsi être mis en œuvre dans la plupart des pays du monde et permettra donc une intervention plus large des prêts souverains octroyés par l'Etat. Cet outil vient s'intégrer, en terme de montant financé, entre les prêts de Bpifrance et le refinancement de la SFIL que je viens d'évoquer.

Enfin, nous réfléchissons à un transfert éventuel de la gestion des garanties publiques de Coface à Bpifrance.

Avant de conclure, je voudrais enfin rappeler l'importance qu'attache la France à l'exemplarité de nos financements. En cette année 2015 où la France va accueillir la COP21, j'attire l'attention de tous sur la nécessité d'une prise en compte des risques environnementaux et climatiques dans les projets d'exportation. C'est un point fondamental dans l'instruction des projets.

Une plaquette pédagogique figure dans vos dossiers : elle présente sur une seule double page l'ensemble des dispositifs essentiels du financement export, que je viens de présenter.

Avec l'ensemble de ces instruments, qui seront tous opérationnels avant l'été, la France disposera d'une gamme de financements export renouvelée et complétée, l'une des plus performantes au monde.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bons travaux ce matin.